

# DESS ESCH MOMMLE !\*

\*ça c'est Mommenheim !



La lettre d'information de la commune aux habitants de Mommenheim

## Edito

par M Francis Wolf, Maire.

La nouvelle équipe municipale issue des élections de 2020 a démarré la mise en œuvre de son programme électoral et s'attache à promouvoir entre autres l'information de nos citoyens.

Cette lettre trimestrielle se veut être un moyen d'information sur les actions en cours et s'inscrit dans le dynamisme qui caractérise l'équipe municipale.

Elle ne se substitue en aucun cas au bulletin municipal de fin d'année qui conserve sa vocation de présenter et approfondir les grands thèmes de la vie de notre village.

Vous y trouverez les informations pratiques sur les opérations en cours et les préoccupations du moment. Elle apporte ainsi la transparence sur le fonctionnement de la municipalité.

Je félicite et remercie l'équipe de la commission communication pour cette initiative.

Nous espérons la fin de la pandémie pour que chacune et chacun retrouve un rythme de vie normale, que les activités sportives et culturelles puissent à nouveau reprendre et que notre village redevienne un lieu d'échanges, de partage et de vie collective au travers des manifestations tout au long de l'année.

Bel été à chacune et chacun d'entre vous, restez prudent et prenez soin de vous.



## Permanences des élus

Les adjoints au Maire vous reçoivent le vendredi de 17h30 à 19h en mairie et M le Maire sur rendez-vous

## Organisation des bureaux de vote

### Elections 2021

Les dimanches 20 et 27 juin 2021 se tiendront les élections départementales et régionales de 8h à 18h.

En raison de la crise sanitaire et pour garantir la sécurité des électeurs et des assesseurs, elles se dérouleront, non pas dans le bâtiment de l'école, mais dans la cour arrière de l'école, **sous le chapiteau** (l'adresse sur votre carte électorale ne change pas : 18, rue du Général de Gaulle, seul l'accès est modifié).

### Accès par le parking de la mairie, sortie par l'école.

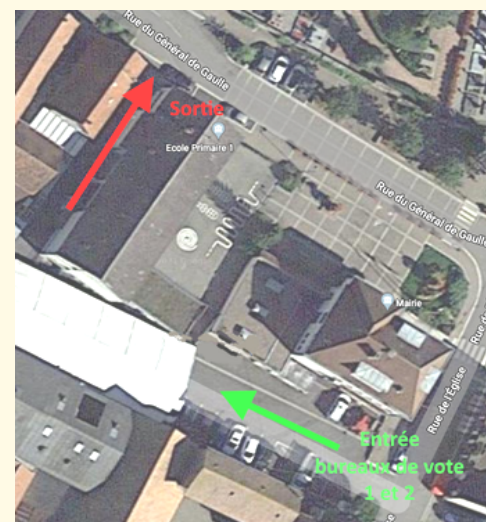
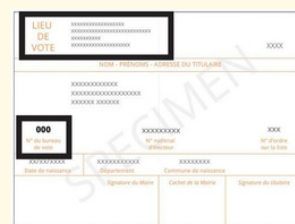
Pour le bon déroulement et la sécurité de tout le monde, veuillez-vous munir de votre :

- masque
- carte électorale (actuelle)
- pièce d'identité

Vous pouvez vérifier votre bureau de vote (1 ou 2) sur votre carte électorale.

Les deux bureaux de vote seront situés sous le chapiteau.

Les mesures de protection sanitaire seront appliquées (gel, gestes barrières....)



## Sécurité routière

### Les radars pédagogiques



La sécurité routière est une préoccupation majeure pour les habitants comme pour les élus. Dans ce cadre, la municipalité a acquis deux radars pédagogiques mobiles (afin de ne pas habituer les automobilistes à leur présence et ainsi réduire leur effet) qui lui permette de mener des campagnes de prévention à différents endroits du village (zone de rencontre, écoles, entrées de villages, zones accidentogènes...). Ces dispositifs d'informations aux conducteurs, auront un effet bénéfique sur la circulation et les données collectées transmises aux forces de l'ordre permettront de cibler les horaires et zones où sont constatés les excès de vitesse.

Rappelons que l'installation de radars fixes dits répressifs est décidé en Préfecture et s'appuie notamment sur un bilan accidentologique détaillé.



### La Zone de Rencontre

Zone de Rencontre : Ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

Il s'agit d'une zone de circulation apaisée dont la réglementation est à mi-chemin entre la voie piétonne et la zone 30 (on y circule à 20 km/h maximum). Son marquage et sa signalisation permettent à chacun de bien l'identifier. L'objectif est la création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante (écoles, mairie, église, marché, commerces, foyer, chapiteau...). Le piéton est présent et les autres usagers partagent la chaussée avec lui. Dans cet espace, il n'est pas possible ou souhaité d'interdire la circulation des véhicules. Les piétons sont prioritaires et le partage de la voirie se fait par la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse.

Le terme «rencontre» souligne que les conflits doivent se gérer, non pas par un rapport de force mais bien par un comportement de courtoisie au bénéfice des plus vulnérables.

### Marché local : les vendredis de 16h à 20h

La Zone de Rencontre autour de l'église accueille depuis le 9 avril dernier le nouveau marché local de notre village. Le dynamisme des exposants et le nombre de visiteurs rencontrés reflètent le succès de ce rendez-vous hebdomadaire.

Vos élus restent mobilisés pour que ce marché se pérennise et travaillent à son amélioration continue. A découvrir, ces prochaines semaines, de nouveaux exposants (poissonnier, plats mijotés en bocaux, champignons, thé, remouleur...), des animations ponctuelles, une boîte à idées... et toujours les stands "Tartes flambées" de nos associations au moins toutes les semaines paires.



### Les résultats des mesures route de Brumath (février à mai 2021) :

Nous avons fait mesurer la vitesse sur la route de Brumath du mardi 2 février au lundi 26 avril 2021.

Il en ressort que le comportement des automobilistes est différent en entrée et en sortie de village. Ce n'est pas l'affichage de la vitesse qui en est la cause car elle est enregistrée en même temps qu'affichée.

La vitesse moyenne enregistrée dans les deux sens s'établit à 46 Km/h (44 en entrée et 48 en sortie) et 85 % des véhicules roulent à moins de 53 Km/h (48 en entrée et 54 en sortie). Nous déplorons toutefois que 26 % des véhicules sont en excès de vitesse. Le comportement de certains automobilistes est totalement irresponsable car le radar a enregistré quelques grands excès dont le plus important est de 113 Km/h.

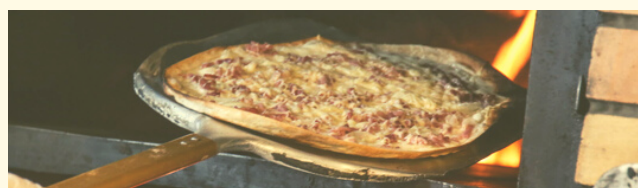
Nous déplorons tous les jours quelques vitesses excessives entre 75 et 85 km, la plus élevée un dimanche à 16h. Ces vitesses élevées se produisent à toute heure avec des pics à 9h et 16h en entrée et 6h et 20 h en sortie.

Les grands excès sont ponctuels puisque 97% des véhicules roulent à moins de 60 km/h.

Le nombre journalier de véhicules est en moyenne de 10 000 en semaine et de 6 500 le week-end.

Ces données ne reflètent pas totalement une situation « normale » car elles ont été enregistrées durant une période de confinement et de couvre-feu.

Le Conseil municipal sera amené à analyser ces données et réfléchir aux solutions à apporter pour améliorer la sécurité sur cette route.



### Tartes Flambées au marché :

**04.06 : Sapeurs-Pompiers**

**18.06 : Petit Braquet**

**02.07 : Run in Mommenheim**

**16.07 : US Mommenheim**

**30.07 : Petit Braquet**

**13.08 : Chorale Sainte Cécile**

**27.08 : Sapeurs-Pompiers**

**10.09 : Petit Braquet**

**24.09 : Sapeurs-Pompiers**

## Nos amis les chiens

### Les déjections canines

Marcher dessus porte bonheur, dit-on ! Un bonheur qui est de courte durée lorsque la semelle de vos chaussures en est pleine et qu'un doux parfum s'en dégage.

En réalité, un chien qui fait ses besoins, c'est normal, mais rappelons-le, pas n'importe où et le propriétaire a l'obligation de ramasser les crottes de son chien, qui de plus soulèvent des problèmes sanitaires. Ces déjections sont en effet un véritable fléau pour tous les habitants, mais aussi pour nos agents communaux qui nettoient le village et les espaces verts pour les rendre agréables et accueillants.

C'est une question de vivre ensemble !

Une campagne d'affichage pédagogique va être mise en place au sein du village. Espérons que les panneaux conduiront à un peu plus de civisme.

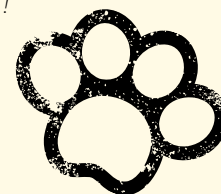
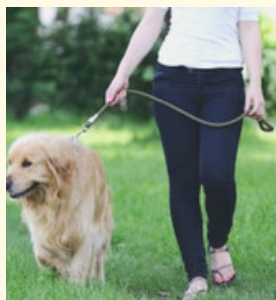
N'oublions pas les propriétaires de chien qui sont respectueux de l'environnement et qui se soumettent bien volontiers à toutes ces contraintes. Et oui, ils existent aussi. Merci à eux !

### Arrêté "chiens en laisse"

Un arrêté portant réglementation de la circulation des animaux domestiques sur le domaine public de la commune de Mommenheim a été pris en avril 2021.

Il en ressort notamment :

- qu'il est interdit de laisser les chiens divaguer sur le domaine public seuls ou sans maître,
- que les animaux circulant sur la voie publique doivent être tenus en laisse,
- qu'ils ne doivent pas pénétrer dans les lieux publics,
- que les chiens classés dans les catégories de chien d'attaque ou chien de défense et de garde doivent être déclarés à la mairie et certains d'entre eux doivent être muselés,
- que la présence de chiens, même tenus en laisse, est interdite sur le marché local.



## Groupe Facebook "Mommenheim Solidaire"

Par cette lettre, nous souhaitons rappeler que la page Facebook « Mommenheim Solidaire » n'est pas un site communal, mais correspond à une initiative privée née lors du premier confinement.

Au vu du nombre d'abonnés à la page, nous constatons l'engouement que cette action a suscité, permettant la mise en relation de personnes et le tissage de liens, a fortiori pendant cette crise sanitaire.

Nous remarquons également que de nombreux acteurs de la commune (commerçants, associations, etc.) communiquent régulièrement par ce biais et nous nous réjouissons de ce mode d'échange positif et constructif.

La municipalité précise qu'elle ne donnera pas suite aux éventuelles demandes postées sur ce réseau et que pour toute question ou remarque spécifique d'ordre communal, il convient de prendre directement contact avec les services de la mairie à l'accueil, par téléphone au 03 88 51 62 05, par mail à l'adresse : [mairie@mommenheim.fr](mailto:mairie@mommenheim.fr) ou lors des permanences des élus.



### La cohabitation harmonieuse de tous

L'espace public appartient à tous.

Il n'est pas réservé aux uns ou aux autres. Chacun y a sa place, il suffit de faire preuve de tolérance.

Les propriétaires de chiens comprendront aisément que les personnes qui n'ont pas de chien ou en ont peur doivent pouvoir se déplacer dans le village sans crainte d'être gênées par un chien non tenu en laisse. Les personnes qui n'ont pas de chien doivent, quant à elles, accepter que les propriétaires de chiens ont tout autant le droit de profiter du village avec leur animal, à condition que celui-ci n'occasionne aucune gêne.

C'est grâce à cette tolérance réciproque que la cohabitation se fera de manière apaisée et en bonne intelligence entre l'ensemble des habitants du village.

Si chacun y met du « chien », tout se passera bien !

## Retour sur...

### L'Osterputz

C'est par un beau samedi, froid mais ensoleillé qu'un peu plus de 80 bénévoles ont répondu présent et ont donné de leur temps pour nettoyer notre beau village, ses abords, les boisements et les ruisseaux. Force est de constater que malheureusement encore trop de déchets salissent nos sols. Les détritiques sont nombreux et variés : du métal, du plastique, du verre, et grande nouveauté cette année... des masques !

Pour donner encore plus de sens à cette journée et remercier ces bénévoles tous sensibles à la protection de l'environnement, la municipalité a décidé d'offrir à chacun un nichoir à oiseaux ou un hôtel à insectes. Entre ces nichoirs et hôtels fournis aux bénévoles et ceux installés par la commune, ce seront 100 nichoirs ou hôtels qui seront mis en place à Mommenheim et répondront ainsi en partie à la raréfaction des sites de nidifications naturels.

Un grand merci à tous pour votre participation et votre action citoyenne. Une pensée particulière pour les aînés qui ne manquent pas ce rendez-vous : chapeau à eux !



### Fleurissement du village

#### Merci aux agents techniques et aux bénévoles de l'Association Cadre de vie - Embellissement !

Les agents techniques et les bénévoles de l'association Cadre de vie-Embellissement ont commencé leur travail préparatoire il y a plusieurs semaines.

Des mini-plants ont été mis en pots et placés sous la nouvelle serre installée à côté du Centre Technique Municipal.

Les agents techniques ont assuré leur entretien jusqu'à leur sortie au grand jour qui a débuté le 25 mai 2021.

Les sols avaient été préparés au préalable et l'opération de plantation et de fleurissement à proprement parlé peut maintenant démarrer.

D'ici quelques jours toutes sortes de fleurs orneront les rues et places du village rompant avec la grisaille actuelle.

### la cérémonie du 8 mai

L'an dernier, alors que la France était encore confinée, la cérémonie du 8 Mai s'était déroulée sans public.

En raison du contexte sanitaire, elle a pu être célébrée cette année, en format restreint, dans le strict respect des mesures sanitaires.

Après le discours de Monsieur le maire, une gerbe a été déposée devant le monument aux morts, et les quelques personnes présentes se sont à nouveau dispersées pour rentrer chez elles.



## "Vivre Ensemble" communiqué

Enfin... après 14 mois d'inactivité due à la période de confinement au Covid 19, l'association VIVRE ENSEMBLE, espère reprendre son activité en juin, mais nous restons dans l'attente de nouvelles directives.

Pour le moment, le président et son comité, lancent un "Appel" à toutes les personnes retraitées de 60 ans et plus, à rejoindre notre association.

Soyez les bienvenu(e)s !

Nous vous informons que nos rencontres ont lieu tous les 1ers jeudis du mois à la salle socio-éducative.

Veuillez prendre contact avec :

-Président M René GERLING tél 03 88 54 64 04

-Trésorier M André BROCKER tél 09 64 06 69 10 / andre.brocker0523@orange.fr

- ou tout autre membre du comité.

## Au calendrier, ne manquez pas...



**20 et 27 juin** : Élections régionales et départementales sous le chapiteau.

**3 juillet** : Ramassage de vieux papiers par la chorale (cour Mairie) de 9h à 12h.

**7 juillet** : Bonnes vacances à nos écoliers, collégiens, lycéens et leurs professeurs !

**13 juillet au soir** : Cérémonie de commémoration, retraite aux flambeaux, distribution du "14 juillet Wecke" et soirée tartes flambées organisée par l'US Mommenheim dans la cour de la Mairie à partir de 18h.

**29 juillet** : Animation de rue de l'AGF (babyfoot géant, animation familles et jeunes).

**1er Août** : Marché aux Puces 2021. Sous réserve de l'évolution sanitaire, les exposants et les visiteurs devront se soumettre aux mesures sanitaires en vigueur, imposées par les autorités. Inscriptions des exposants en Mairie.

### Propreté et tranquillité dans le village

Un village propre et calme profite à tout le monde ! Travaillons ensemble à un climat de sérénité en respectant nos voisins et le travail des agents techniques de la commune.

La propreté du village passe par l'utilisation systématique des poubelles publiques. A ce sujet, il est rappelé qu'elles ne sont pas destinées à recueillir les ordures ménagères qui doivent être exclusivement jetées dans les poubelles à couvercle bleu.

S'agissant de la tranquillité, celle-ci dépend entièrement d'une bonne dose de civisme et de courtoisie notamment dans les activités extérieures bruyantes que nous sommes tous amenés à réaliser, telle que la tonte...

Pour finir, saluons les personnes qui se chargent elles-mêmes de l'entretien de leur trottoir et caniveaux ! Leur engagement participe à l'esthétique globale du village.

### Travaux à domicile

Pour rappel (arrêté municipal n°11/2014- article 6.2) : l'utilisation des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses est autorisée :

- du lundi au vendredi inclus de 7h à 12h et de 13h30 à 19h30
- le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- leur utilisation est interdite les dimanches et jours fériés

### Horaires déchèterie

Sur la période estivale, du 1er avril au 31 octobre, les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Mardi et jeudi de 14h à 18h
- Mercredi de 9h à 12h
- Samedi de 9h à 12h et 14h à 18h

**Un jour d'été parfait c'est un jour où le soleil brille, où une légère brise souffle, où les oiseaux chantent et où la tondeuse à gazon est en panne.**  
James Dent

